

BRETTEVILLE SUR ODON
Arrondissement de CAEN
Canton de Caen I
Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
Le 20 juin 2025 Le 30 juin 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : **Etaient présents :**
Le 4 juillet 2025

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
 LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 **Messieurs :** BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,
 LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 23

Votants : 26

Absents :

Madame BARNAUD (excusée pouvoir à G.LE MASSON)
Madame LOUBET (excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur BRUNEAU (excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur DEGUSSEAU

Nicole DORÉ est désignée secrétaire de séance

OBJET : FINANCES - MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Maud VIDEAU, Maire Adjoint en charge de la Vie scolaire, enfance et jeunesse propose pour la rentrée scolaire 2025/2026 de modifier le règlement intérieur de la restauration scolaire

Deux modifications sont proposées par la commission vie scolaire enfance jeunesse :

- Un assouplissement du délai pour annuler les commandes passées : le règlement intérieur en vigueur prévoit une annulation (hors motifs comme la maladie) possible uniquement si la demande est faite avant le 25 du mois précédent. Il est proposé de pouvoir annuler sous un délai de 15 jour calendaire.
- Une mesure de lutte contre le gaspillage : en cas de grève des enseignants, les parents peuvent actuellement annuler les repas dans un délai de 48 heures. Nous avons pu constater que peu de parents pensent à l'annuler alors même que leur enfant est absent. Cette situation a pour double conséquence d'entraîner la facturation du repas à la famille et d'avoir trop de repas livrés avec des difficultés pour les redistribuer.

Accusé de réception en préfecture
 014-211401013-20250630-20250405-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2025
 Date de réception préfecture : 09/07/2025

.../...

.../...

Il est proposé par la commission de rendre automatique l'annulation de tous les repas et de la facturation en cas de grève entraînant la mise en place d'un service minimum uniquement et de demander aux familles de prévoir un repas froid pour leur enfant qui déjeunera dans la cantine. Pas de changement si le nombre d'enseignants grévistes n'entraîne pas de mise en place de service minimum.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

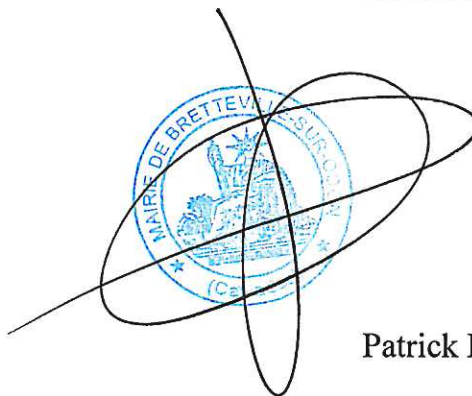
 **DONNE** son accord pour la **modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.**(*ci-joint*).

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **4 juillet 2025**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **4 juillet 2025**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20250630-20250405-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025